APPEL À PROJETS

« ACTION CULTURELLE DANS LES LYCÉES » **volet 2**

**Cette année, les Rectorats des trois académies de la région, la Direction régionale des Affaires culturelles Grand Est et la Région Grand Est commencent un travail de collaboration qui permettra de mieux coordonner les actions respectives des uns et des autres en matière d’éducation artistique et culturelle. Le partage des informations concernant les dossiers déposés par les lycées auprès de toutes les parties permettra de veiller à l’équité territoriale dans l’accompagnement des projets.**

|  |
| --- |
| Ce **CAHIER DES CHARGES** est le document à remplir  pour postuler à l’aide de la Région Grand Est |

.

Afin d’aider les établissements éloignés de l’offre culturelle, que ce soit pour des raisons géographiques ou structurelles, à développer un projet de résidence, la Région Grand Est propose de mobiliser les acteurs culturels du territoire régional. En créant la rencontre entre ces lycées et les acteurs culturels intéressés par cette démarche, la Région leur offre l’opportunité de se choisir mutuellement et d’imaginer ensemble un projet pluriannuel, destiné à sensibiliser un maximum d’élèves à toute forme d’expression artistique.

La Région propose aux lycées de répondre à l’appel à projets « Action culturelle dans les lycées (volet 2) ». Parmi les candidatures, elle sélectionnera quatre à six établissements qui bénéficieront d’une résidence.

Les bénéficiaires de l’aide seront les équipes artistiques retenues dans un second temps.

**Ce cahier des charges a pour objet de présenter les caractéristiques de votre établissement, qu’elles concernent vos antécédents, vos souhaits, vos besoins, vos contraintes, vos ressources humaines et techniques, etc. Si votre candidature est retenue lors du comité de sélection, ce cahier des charges sera diffusé auprès des acteurs culturels.**

**L’idée est de donner les éléments qui vous semblent importants afin que les acteurs culturels intéressés puissent imaginer des propositions répondant à vos attentes.**

**C’est au cours de la journée de rencontre et d’audition prévue dans chaque établissement sélectionné que tous les acteurs culturels ayant postulé viendront présenter leurs pré-projets.**

**Mais c’est seulement à l’issue de cette journée que le partenaire culturel sera choisi, conjointement avec les représentants de la Région qui y auront assisté.**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**

Contact : **Muriel DRÉANO-GOTTARDINI**, chargée de mission spectacle vivant

Tél : **03 88 15 38 58** - Mail : [culture-actionculturelle-lycees@grandest.fr](mailto:culture-actionculturelle-lycees@grandest.fr)

**CALENDRIER**

**• 4 mai 2020 au plus tard** : envoi du cahier des charges à l’adresse [culture-actionculturelle-lycees@grandest.fr](mailto:culture-actionculturelle-lycees@grandest.fr)

Cette adresse doit être utilisée, entre la Région et les lycées, pour tout échange concernant l’action culturelle.

**• 1re quinzaine de juin 2020**: réunion du comité de sélection et transmission aux lycées des décisions (candidature retenue ou pas)

**• 2e quinzaine de juin 2020** : transmission des cahiers des charges aux acteurs culturels du Grand Est

**• Fin août 2020** : dépôt des pré-projets des acteurs culturels à la Région

**• Septembre 2020** : journée de rencontre et d’audition des acteurs culturels au sein des lycées retenus

**• Fin octobre 2020** : envoi du projet définitif (établi en concertation avec le lycée) par l’acteur culturel choisi lors de la journée d’audition

• **Janvier 2021** : présentation des projets à la commission permanente et démarrage du projet

**Une avance de 50 % est versée au partenaire culturel après notification d’attribution de la subvention.**

**Questions préalables à la rédaction du cahier des charges**

Avez-vous postulé au volet 1 du dispositif ? oui non

En cas d’éligibilité aux deux volets, lequel préférez-vous ? volet 1 volet 2

Avez-vous postulé au dispositif proposé par la Daac/Drac ? oui non

Si oui, combien de classes sont concernées ?

Si oui, pour quel type de module ?

|  |
| --- |
| **Au moment d’aborder chaque étape de votre cahier des charges, il est important de retenir que, dans sa sélection, la Région sera attentive :**  • aux actions menées antérieurement en matière d’éducation artistique et culturelle ;  • au profil socio-éducatif du lycée (y compris la situation géographique) ;  • à l’engagement et à la motivation de la direction et des équipes éducatives ;  • au développement du projet dans la durée.  Intégrée dans le volet culturel du projet d’établissement, la résidence doit être le point d’appui d’un projet transdisciplinaire mené par une partie de l’équipe enseignante. Mais c’est toute l’équipe qui doit être mobilisée sur les enjeux de la résidence : si quelques classes seulement sont concernées par un travail plus approfondi avec l’artiste, pour autant le projet doit induire des effets sur l’ensemble de l’établissement. |

**CAHIER DES CHARGES**

ACTION CULTURELLE – VOLET 2

**Années 2021-2023**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du lycée |  |
| Adresse postale |  |
| Type d’établissement | □ LPO □ LP □ LG □ LGT □ EREA □ Lycée agricole  □ public □ privé sous contrat |
| Tél. standard et mail ce. |  |
| Nom du proviseur |  |
| Nom, fonction, tél. et mail du référent du projet |  |
| Nom, fonction, tél. et mail du responsable du suivi financier |  |
| Effectif du lycée (hors BTS) |  |

DESCRIPTION DU LYCÉE

*Profil socio-éducatif du lycée : situation géographique et ses implications, type d’établissement, enseignements proposés, profil des élèves, toute caractéristique utile à savoir…*

|  |
| --- |
|  |

RAISONS ET MOTIVATIONS DE LA CANDIDATURE DU LYCÉE

*Pourquoi un projet de résidence pluriannuel ?*

|  |
| --- |
|  |

ACTION CULTURELLE ANTÉRIEURE

*Description des actions culturelles menées antérieurement au sein de l’établissement.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Actions notables au cours des deux dernières années,**  **en précisant le nombre d’élèves concernés** |  |

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE IMPLIQUÉE

*Aux côtés de la direction, quels sont les professeurs souhaitant s’engager dans le projet ?*

|  |  |
| --- | --- |
| **Noms des professeurs et matière enseignée** |  |

ÉLÈVES IMPLIQUÉS

|  |  |
| --- | --- |
| **Classes que le lycée envisage d’intégrer dans le projet durant chaque année et leur effectif** | **Année 2021 :**  **Année 2022 :**  **Année 2023 :** |

*Classes qui seront concernées, si possible dans des filières et niveaux différents*. ***Le projet débutera en janvier 2021 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2023.***

PRÉSENCE DES ARTISTES AU SEIN DU LYCÉE

*Le projet se déroulera sous la forme d’une* ***présence régulière du ou des artistes*** *sur plusieurs années scolaires (avec la possibilité de prolonger les activités hors temps scolaire en fonction du projet****). Des temps de présence cohérents devront être planifiés****.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Fréquence et temps de présence souhaités ?** |  |

*L’établissement met à la disposition de(s) artiste(s) un lieu dédié adapté à la pratique artistique prévue, avec possibilité de stockage existante. Le(s) artiste(s) accueilli(s) s’approprient l’espace dédié, le transforment en lieu de travail et d’échange. L’artiste se rend mobile dans l’établissement de manière à pouvoir aller à la rencontre de chacun et projeter des formes de son action artistique en dehors de l’espace dédié, au profit de la communauté scolaire*.

|  |  |
| --- | --- |
| **Description du ou (des) lieu(x) qui serai(en)t mis à la disposition des artistes**  **Matériel et équipements du lycée qui pourraient être utiles au projet** |  |

DOMAINES ARTISTIQUES SOUHAITÉS

*Nombre de domaines artistiques sont possibles : littérature (atelier d’écriture, conte, poésie, BD…), audiovisuel et arts visuels (cinéma, médias, photo…), arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, modelage, maquette…), arts vivants (théâtre, cirque, marionnettes, musique, danse, arts de la rue…) et/ou patrimoine (musées, monuments historiques, sites patrimoniaux, archives, mémoire …).*

|  |  |
| --- | --- |
| **Domaine artistique souhaité**  **En cas de choix pluridisciplinaire, classement des domaines par ordre de préférence** |  |

OBJECTIFS ET PROJECTION

Quels sont les objectifs à atteindre et les manières envisagées d’y parvenir ? Quels types d’actions sont souhaités ?

|  |
| --- |
|  |

RAYONNEMENT TERRITORIAL

*Il est souhaitable que la présence des artistes au sein du lycée profite également aux habitants et aux jeunes vivant à proximité du lycée. La Région sera attentive à la valorisation du travail de création artistique sur le territoire et envers sa population.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Partenaires locaux avec lesquels des liens privilégiés existent ou pourraient exister** |  |